

## Le CSEE demande aux ministres d'améliorer le statut des employés de l'enseignement supérieur et de la recherche en Europe

29 avril 2015

Au cours de la prochaine réunion ministérielle de Bologne qui se tiendra les 14 et 15 mai 2015, 47 ministres européens en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche adopteront un communiqué ministériel.

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) - région européenne de l'Internationale de l'Education, la fédération syndicale mondiale regroupant le personnel du secteur de l'éducation - qui représente notamment, parmi le personnel de l'éducation, les employés de l'enseignement supérieur et des secteurs de la recherche privé et public, soutient la création de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et participera à la Conférence ministérielle de Bologne.

Dans son rapport publié récemment pour cette conférence Créer un environnement de travail collaboratif au sein de l'enseignement supérieur en Europe (2015), l'Internationale de l'Education souligne que **les coupes budgétaires dont souffre le secteur de l'enseignement supérieur détériorent les conditions de travail du personnel et instaurent un environnement de travail peu propice à la collaboration** - une situation dont la responsabilité est imputable au processus de Bologne.

Les syndicats représentant les employés du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche expriment leurs plus vives inquiétudes concernant les points suivants :

- 1) La recrudescence des emplois précaires, notamment caractérisés par des contrats de courte durée et des conditions de travail de plus en plus médiocres.
- 2) L'érosion des libertés académiques.
- 3) Les attaques dirigées contre les fondements mêmes de la recherche.
- 4) L'insuffisance et l'inadéquation du financement public réservé à l'enseignement supérieur et à la recherche en Europe.

**En conséquence, le CSEE et ses organisations membres prient instamment les ministres responsables de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que les institutions européennes, d'inclure dans le Communiqué ministériel de Bologne :**

1. **Le financement public de l'enseignement supérieur et**
2. **L'instauration d'environnements de travail collaboratifs pour le personnel universitaire (professeurs et chercheurs).**

**Nous appelons également les gouvernements nationaux et les institutions de l'Union européenne à prendre des mesures en vue de garantir :**

- La solidarité au sein de l'Union européenne et dans toute l'Europe qui permettra un développement équilibré de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Un plan de recrutement pluriannuel ambitieux pour le personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche, fondé sur la stabilité d'emploi - une condition préalable indispensable pour garantir une éducation de qualité.
- Une augmentation significative du financement de base des établissements/organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur.
- Une politique favorable au développement de tous les domaines de la recherche, qui garantisse la diversité des sujets et des approches, le respect des méthodes et des calendriers appropriés, ainsi que la liberté académique du personnel et des établissements d'enseignement supérieur et des instituts/organismes de recherche.
- Une politique visant à supprimer les inégalités, en particulier celles fondées sur le genre.
- Le rétablissement et le développement d'une approche démocratique et d'un esprit d'équipe au sein des établissements d'enseignement supérieur et des instituts/organismes de recherche.



**Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE)** représente 131 syndicats d'enseignants et 11 millions d'enseignants dans tous les pays d'Europe, dont 4,2 millions d'enseignants dans l'UE, tous niveaux d'enseignement confondus. Le CSEE est un partenaire social de l'éducation au niveau de l'UE et une fédération syndicale européenne affiliée à la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est la Région européenne de l'**Internationale de l'Éducation**, la fédération mondiale des syndicats d'enseignants.

Adresse e-mail : [secretariat@csee-etuice.org](mailto:secretariat@csee-etuice.org)  
Téléphone : +32 (0)2 224 06 92

Ne répondez pas à ce courriel.  
Pour vous désinscrire de cette liste d'envoi cliquez sur ce [lien](#)

Si vous souhaitez soutenir le CSEE dans son travail, [transférez cet e-mail](#) à vos amis et collègues.

Vous pouvez vous inscrire à cette liste d'envoi du CSEE en visitant [la page d'accueil du site du CSEE](#).